



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU SCA

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

La situation internationale, en particulier à l'Est de l'Europe, justifie une hausse continue du budget de la défense.

Les chiffres donnent le tournis :

En France, ce budget est passé de 33 milliards d'euros en 2017 à 50,5 milliards aujourd'hui, avec un objectif de 68 milliards en 2030 selon la LPM. Le ministre des armées annonce déjà 100 milliards à terme.

Au niveau européen, un plan de réarmement a été acté lors du dernier sommet des 27, avec 800 millions d'euros annoncés, dont 150 millions en crédits européens et le reste à la charge des États. À cela s'ajoutent 30 millions d'aide militaire immédiate pour l'Ukraine.

Bref les milliards tombent comme s'il en pleuvait !

Face à cette accélération budgétaire, la **CFDT** Défense revendique une véritable Europe de la défense, à la fois politique et industrielle, comme affirmé dans son rapport d'orientation voté à Lyon en 2022. Elle soutient aussi la dynamique française au profit d'une convergence capacitaire, socle d'une industrie de défense européenne plus intégrée.

La **CFDT** Défense appuie les initiatives visant à renforcer la production européenne de défense, après des années de sous-investissement. Mais cet investissement ne doit pas se faire au détriment des politiques publiques essentielles, du progrès social et des droits des travailleurs, qu'ils soient du public ou du privé.

Dans ce contexte, les personnels civils du ministère ne doivent pas être relégués au second plan, alors qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement des armées. Ils participent pleinement à la mission de défense.

Nous ne reviendrons pas une énième fois sur le gel du point d'indice. En matière de pouvoir d'achat, notre fédération s'associe à la **CFDT** Fonctions Publiques pour dénoncer la baisse de la rémunération dès le deuxième jour d'arrêt maladie qui pèse sur tous les agents et agentes : elle est intrinsèquement injuste. Mais rien ne peut justifier qu'un gouvernement, prétendument attaché à l'égalité entre les femmes et les

hommes, puisse faire peser sur les agentes enceintes une sanction financière injuste sans tenir compte des réalités médicales, sociales ou professionnelles liées à leur grossesse. Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche un secteur, la fonction publique, où les inégalités salariales, les retards de promotion, les carrières hachées, les temps partiels imposés et la précarité contractuelle sont structurellement présents.

Pour rappel, en 2018, le Parlement avait corrigé par amendement la dimension sexiste de l'instauration du jour de carence en le supprimant pour les femmes enceintes, montrant sa capacité à entendre les alertes et revendications, dont celles portées par les organisations syndicales.

La **CFDT** avec l'ensemble des organisations représentatives a rappelé ses exigences :

- le retrait immédiat de la baisse de la rémunération des jours d'arrêt maladie, injuste pour l'ensemble des agent-e-s de la fonction publique ;
- la garantie pleine et entière du maintien de salaire pour toute femme enceinte placée en congé maladie ordinaire sur avis médical, quelle qu'en soit la nature ;
- des politiques de santé au travail dans la fonction publique qui prennent réellement en compte la santé globale des femmes au travail, mais aussi les parcours de maternité et le retour à l'emploi.

La fédération **CFDT** Défense appelle l'ensemble des employeurs du ministère à soutenir concrètement leurs agents en demandant le retrait des mesures injustes qui sont imposées depuis plusieurs mois désormais et vous invite, l'ensemble des personnels, à signer la pétition intersyndicale pour le maintien de la rémunération en cas de maladie.

La réforme des retraites, loin d'apporter justice ou reconnaissance, allonge les carrières sans prise en compte réelle de la pénibilité des conditions d'exercice ni des impacts différenciés, selon les métiers et les parcours. Bien que traités à un autre niveau, ces sujets sont cruciaux pour les agents de notre ministère. La **CFDT** Défense dénonce ici l'attitude des organisations patronales qui portent une lourde responsabilité dans cet échec en ayant refusé toutes les propositions de la **CFDT**, visant à reconnaître la pénibilité et améliorer les retraites des femmes, tout en assurant l'équilibre financier.

Vous nous avez présenté une sensibilisation à l'Intelligence Artificielle (IA) le 19 mai dernier. L'IA, si elle ne l'est pas déjà, va devenir un outil du quotidien visant à automatiser des tâches associées à l'intelligence humaine. Son intégration est d'ailleurs prévue dans la nouvelle feuille de route « ambition 2025-2030 » du SCA. Certains postes pourraient évoluer, voire même disparaître. Pour la **CFDT** Défense, cela nécessite un dialogue social approfondi pour anticiper ces impacts afin de mettre en place un accompagnement adapté.

La **CFDT** Défense appelle à la mise en place d'un accord qui définirait les lignes directrices incluant la stratégie, la doctrine d'emploi et les méthodes de déploiements



DÉCLARATION LIMINAIRE

des systèmes de l'IA. L'humain doit garder la main, aujourd'hui nous avons des technocrates, demain nous pourrions avoir des algocrates !

La **CFDT** Défense attire également l'attention sur les conséquences écologiques de l'IA et sur la nécessité d'un usage responsable.

Revenons sur la feuille de route « ambition 2025-2030 ». Le SCA doit s'adapter, évoluer pour pouvoir répondre aux évolutions géostratégiques et au soutien de nos armées. Si la **CFDT** Défense en est consciente, elle rappelle que la gestion de l'Humain doit rester la priorité dans ces évolutions.

Trois plans de transformations successifs en 15 ans laissent des traces : la réorganisation territoriale, les concessions, les dématérialisations, la réforme ADP PM et celle à venir ADP PC, les transferts de services, et la liste n'est pas exhaustive malheureusement. Ces transformations ne favorisent pas l'attractivité et la fidélisation au sein du SCA. Pour y remédier, la stabilité du service est indispensable tout comme la mise en place de parcours professionnels dignes de ce nom. Des parcours sont prévus dans SCA+ pour les cadres civils, mais, pour la **CFDT** Défense, ils doivent se généraliser à l'ensemble des agents, quelle que soit leur catégorie. Le personnel du SCA doit pouvoir prétendre à une évolution de carrière, à une reconnaissance de leurs compétences. Pour la **CFDT** Défense, des requalifications des postes au juste niveau et des groupes IFSE doivent être facilitées.

Face aux conditions climatiques de ces derniers jours, la **CFDT** Défense s'interroge sur les délais d'application du décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection du travailleur contre les risques liés à la chaleur. Nous revendiquons une mise en œuvre immédiate de ce texte essentiel pour la santé et la sécurité au travail des agents du SCA.

Les élus **CFDT** interviendront sur les points à l'ordre du jour.

Merci de votre attention